

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 12 décembre 2017

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 12 décembre

Date de
convocation

06/12/2017

Date
d'affichage
06/12/2017

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève
(avec procuration de M. LABEYRIE Nicolas), FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE
Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme
MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme DAL BEN Carine, Mme PLOQUIN Cécile,
M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M.
CASTAY Jean-Marc.

Excusé : M. LABEYRIE Nicolas (procuration à Mme CUZACQ Geneviève).

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

*Communauté de Communes de la Ténarèze : Présentation du rapport d'activités et compte
administratif 2016 de la Communauté de Communes de la Ténarèze.*

Monsieur le Maire rappelle que L'article L5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales
indique que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque
année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité
de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de
l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en
séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de
l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus... ».

Monsieur le Maire expose qu'en conséquence il communique le rapport d'activités accompagné du
compte administratif relatifs à l'exercice 2016 qui lui a été transmis par le Président de la
Communauté de communes. Ces derniers sont ci-annexés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la Communication de ce rapport annuel d'activités et du compte administratif 2016.

Fait à MONTREAL le 12 décembre 2017.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.